

BEAU-RIVAGE PALACE SA
LAUSANNE-OUCHY

167^{ème} Assemblée Générale Ordinaire

du lundi 24 juin 2024 à 16h30
à l'Hôtel Beau-Rivage Palace, à Lausanne

PROCES-VERBAL

de la 167^{ème} Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le lundi 24 juin 2024 à 16h30 dans la Salle Léman du Beau-Rivage Palace à Lausanne.

Le Président ouvre la séance à 16h30 et souhaite la bienvenue aux participants.

Le Président précise que, conformément à l'article 3.4 des statuts, l'Assemblée générale a été régulièrement convoquée par publication dans la FAO le 4 juin 2024.

Le Président constitue le bureau :

Mme Coline Dénériaz est chargée de rédiger le procès-verbal de l'Assemblée, elle assume la fonction de secrétaire.

Le bureau prend acte de la présence de Me Rolf Ditesheim, avocat à Lausanne, en qualité de représentant indépendant et de Me Laurent Moreillon, avocat-conseil à Lausanne, en qualité d'invité.

Le bureau prend acte de la présence de M. Gregory Grieb, représentant de l'organe de révision, Ofisa Berney Associés SA, à Lausanne.

Le bureau de contrôle prend acte de la présence de 111 actionnaires présents.

Le total des actions privilégiés A présentes ou représentées sont de 76'539 sur 108'000, soit 73.4%.

Le total des actions privilégiées A représentées par M. Onno Poortier est de 24'193. Le total des actions privilégiées A représentées par M. Marc Duc est de 49'616.

2'589 actions privilégiés A d'une valeur nominale de CHF 50.- sont représentées par le représentant indépendant.

141 actions privilégiés A d'une valeur nominale de CHF 50.- sont représentées par les organes.

Le total des actions ordinaires B représentées par M. Marc Duc, au bénéfice d'une procuration dont une copie originale a été remise afin qu'elle soit conservée au siège de la société, est de 414'000 sur 414'000, soit 100%.

La majorité absolue est donc de 246'635 voix.

Le quorum est atteint.

La convocation des actionnaires et la composition du bureau ne font l'objet d'aucune remarque.

L'ordre du jour ne fait l'objet d'aucune remarque.

Le Président passe aux points de l'ordre du jour :

1. Présentation du rapport de gestion pour l'exercice 2023

La parole est donnée au Président. Il est fait référence au rapport annuel 2023 pour le détail des points discutés.

Puis, la parole est donnée à M. John Leglise. Il est fait référence au rapport annuel 2023 pour le détail des points discutés. M. John Leglise clarifie à la demande d'un actionnaire dans la salle que le Conseil d'administration a décidé de procéder à une tarification de 8 centimes le kWh pour les prix de l'électricité de l'année 2024.

Enfin, la parole est donnée à M. Benjamin Chemoul. Il est fait référence au rapport annuel 2023 pour le détail des points discutés.

La parole n'est plus demandée.

2. Présentation du rapport de l'organe de révision sur les comptes de l'exercice 2023

La parole est donnée à M. Gregory Grieb de la société Ofisa Berney Associés SA, qui commente brièvement le contenu de son rapport, s'y référant pour le surplus, et recommande d'approuver les comptes de l'exercice 2023.

La lecture du rapport de révision n'est pas demandée.

La parole n'est pas demandée.

3. Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels de la société pour l'exercice 2023

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Aucune abstention et aucune voix défavorable n'est rapportée dans la salle.

Me Ditesheim communique sept cent cinquante-trois abstentions et mille six cent seize voix favorables et deux cent vingt voix défavorables, sur un total de deux mille cinq cent huitante-neuf voix.

Les abstentions mentionnées ci-dessus sont comptabilisées.

Le Président constate que l'Assemblée générale accepte à la majorité absolue le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels de la société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023.

4. Décision sur l'emploi du bénéfice résultant du bilan au 31 décembre 2023

Le résultat de l'exercice est le suivant :

Résultats reportés des exercices précédents	CHF	0
Perte de l'exercice	CHF	<u>-3'634'223</u>

Imputation aux réserves facultatives

Réserves constituées en vertu des statuts ou d'une décision de l'AG avant imputation	CHF	8'973'740
Imputation des pertes reportées aux réserves facultatives (selon art 674 CO)	CHF	<u>-3'634'223</u>
Réserves constituées en vertu des statuts ou d'une décision de l'AG après imputation	CHF	5'339'517

Le Conseil d'administration propose de bien vouloir approuver l'imputation de la perte au bilan sur les réserves constituées en vertu des statuts ou d'une décision de l'AG (art. 674 CO).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Dans la salle, une abstention et aucune voix défavorable sont recensées.

Me Ditesheim communique sept cent cinquante-trois abstentions et mille six cent seize voix favorables et deux cent vingt voix défavorables, sur un total de deux mille cinq cent huitante-neuf voix.

Les abstentions mentionnées ci-dessus sont comptabilisées.

Le Président constate que l'Assemblée générale accepte à la majorité absolue la proposition du Conseil d'administration.

5. Décharge au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Les membres du Conseil d'administration ne votent pas sur ce point qui les concerne directement.

Aucune abstention et aucune voix défavorable n'est émise dans la salle.

Me Ditesheim rapporte sept cent cinquante-trois abstentions et mille six cent seize voix favorables et deux cent vingt voix défavorables, sur un total de deux mille cinq cent huitante-neuf voix.

Les abstentions mentionnées ci-dessus sont comptabilisées.

Le Président constate que l'Assemblée générale vote à majorité absolue la décharge aux membres du Conseil d'administration.

6. Élections statutaires

6.1 Élections au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire en qualité d'administrateur les administrateurs sortants suivants :

- M. Onno Poortier, à Château-d'Oex, (représentant les actions nominatives privilégiées A)
- M. François Landolt, à Pully
- Mme Monika Matti von Däniken, à Berne (représentant les actions nominatives ordinaires B)
- M. Federico Lalatta Costerbosa, à Milan
- M. Jean-Gabriel Pérès, à Paris

pour une durée du mandat conforme à l'art. 3.8 des Statuts, soit une année.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Les membres du Conseil d'administration ne votent pas sur ce point qui les concerne directement.

Dans la salle, une abstention est recensée pour la réélection de M. François Landolt et deux absentions sont recensées pour les réélections des MM. Federico Lalatta Costerbosa et Jean-Gabriel Pérès.

Me Ditesheim rapporte les votes suivants, chacun sur un total de deux mille cinq cent huitante-neuf voix:

- mille huit cents quatorze voix favorables, sept cents cinquante-cinq abstentions et vingt avis contraires qui concernent la réélection de M. Onno Poortier ;
- mille sept cents huitante-cinq voix favorables, sept cent quarante-quatre abstentions et soixante avis contraires qui concernent la réélection de M. François Landolt ;
- mille sept cents quarante-trois voix favorables et sept cents huitante-six abstentions et soixante avis contraires qui concernent la réélection de Mme Monika Matti von Däniken ;

- mille sept cents vingt-trois voix favorables et huit cents quarante-six abstentions et vingt avis contraires qui concernent la réélection de M. Federico Lalatta Costerbosa ;
- mille sept cents cinquante-trois voix favorables et huit cents seize abstentions et vingt avis contraires qui concernent la réélection de M. Jean-Gabriel Pérès.

Les votes négatifs et les abstentions mentionnés ci-dessus sont comptabilisés.

Le Président constate donc que l'Assemblée générale accepte à la majorité absolue la proposition du Conseil d'administration concernant la réélection des administrateurs.

6.2 Élection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la société Ofisa Berney Associés SA, à Lausanne, en qualité d'organe de révision de la société pour une durée d'une année.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Deux abstentions et aucun avis contraire sont rapportés dans la salle.

Me Ditesheim communique sept cent quarante et une abstentions et mille huit cent quarante-huit voix favorables.

Les abstentions mentionnées ci-dessus sont comptabilisées.

Le Président constate que l'Assemblée générale accepte à la majorité absolue la proposition du Conseil d'administration.

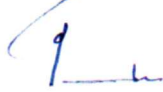
7. Divers

Le Président souligne que les décisions et le résultat des élections seront accessibles par voie électronique, dans les 15 jours suivant l'assemblée générale, par la mise à disposition sur le site internet de la société, dont l'adresse est la suivante : <https://www.brp.ch/finance/>

Me Ditesheim remet les procurations originales à M. Sébastien Custot afin qu'elles soient conservées au siège de la société.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée générale est levée à 17h27.

Le Président :



M. Onno Poortier
Le 5 juillet 2024

La Secrétaire :



Mme Coline Dénériaz
Le 1 juillet 2024